

Les élus du 27 octobre

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181991>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Réduction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Nous rappelons que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'un timbre de 20 centimes, cette valeur étant trop minime pour être prise en remboursement, comme on nous le demande quelquefois.

Les élus du 27 octobre dans le 41^{me} arrondissement.

Mon cher oncle !

Puisque vous m'avez témoigné le désir de faire plus ample connaissance avec les élus du 27 octobre, pour lesquels vous avez voté avec confiance, je vais essayer de vous les présenter.

Et d'abord, ils ont tous quatre un diplôme de docteur en droit dans leur poche, ce qui sera en tout temps une preuve que s'ils se taisent à Berne, c'est qu'ils ne voudront pas parler.

Quant à leur opinion respective relativement à la grande question de la révision, il me paraît que l'ordre dans lequel on les a placés en liste à Chillon correspond avec le degré de *révisionnisme* de chacun d'eux.

Ceci dit, je vais vous dépeindre individuellement nos représentants du 41^{me}.

1° JACOB DUBS.

Si vous vous trouviez à Berne pendant une des sessions des Chambres fédérales, voici à quoi vous pourriez reconnaître notre premier député.

C'est un homme grand, très grand, portant bien 55 ans, quoiqu'en réalité il en ait à peine 50. Ses cheveux sont blonds, lisses et ramenés en avant vers les tempes. S'il se découvre, vous verrez un grand front, superbement moulé, aux rides imperceptibles, et dont les deux côtés, en s'enfonçant sous la chevelure, laissent au centre un petit toupet en forme de promontoire.

Ses yeux sont bleus, petits, doux et profonds. Sa barbe, sans prétention, lui couvre exactement le menton et la lèvre supérieure. Le rictus est très prononcé.

Les vêtements de M. Dubs, très simples, paraissent plutôt sortir des mains d'un tailleur de campagne que d'un Dusautoy. Quand il était président de la Confédération, il venait parfois aux Chambres avec un petit paletot de lasting, d'une coupe plus que modeste. Sa cravate est toujours l'antique carré de soie noire de nos pères.

Cette simplicité se retrouve partout : dans son

accueil, dans ses manières, dans ses discours. C'est le véritable type du magistrat républicain.

Il est cordial, bienveillant, affable, et on dit même qu'il s'est légèrement voûté par la grande habitude qu'il a de se mettre à la portée de tout le monde.

Révisionniste convaincu, M. Dubs, qui a été l'auteur du projet de révision de 1866, veut le progrès, le développement de nos institutions politiques et administratives pour autant que ces perfectionnements sont compatibles avec le maintien de notre état fédératif. Mais il est aussi bien l'adversaire des cantonalistes à tous crins que celui des centralisateurs à outrance.

Homme droit, à convictions solides, orateur ferme et modéré, M. Dubs est très écouté aux Chambres fédérales, où son savoir et sa pratique des affaires lui ont acquis une incontestable autorité.

Dans l'œuvre nouvelle de révision, qui sera sans doute entreprise pendant la prochaine législature, M. Dubs siégera à côté des députés vaudois, mais il est probable qu'aucun ne voudra aller aussi loin que lui.

2° LOUIS RUCHONNET.

Si vous allez un samedi soir au Cercle démocratique, à Lausanne, vous y rencontrerez assez volontiers un homme jeune encore, grand, mince, visage pâle, la lèvre supérieure ombragée d'une légère moustache noire, l'œil armé d'un pince-nez. Si cet homme est entouré, écouté, choyé; s'il commande l'attention et tient le haut bout de la conversation, soyez sûr que vous êtes en présence de M. L. Ruchonnet, conseiller d'Etat, et chef incontesté du parti radical vaudois.

Bien qu'il paraisse plus jeune, M. Ruchonnet a environ 40 ans. Sa complexion, d'apparence délicate, cache une grande vigueur et un foyer d'incessante activité.

Organisateur fécond, administrateur habile, il est le fondateur et l'âme de plusieurs Sociétés qui, chacune dans la sphère où elle se développe, constitue un pas en avant dans la vie sociale.

M. Ruchonnet est un homme fort, courageux, sûr de lui, aux convictions ardentes et passionnées.

Orateur savant et profond, il expose les questions avec un rare talent. Son esprit toujours clair et lucide en font un attrayant convive, un agréable, vif et spirituel causeur, traitant avec distinction les sujets les plus variés. Outre cela, d'un abord facile, toujours prêt à rendre service ou à dire une parole

aimable. Avec toutes ces qualités, il n'est pas étonnant qu'il se dépense beaucoup, qu'il se prodigue peut-être, si l'on en croit ses amis.

Comme conseiller d'Etat, M. Ruchonnet a dirigé d'une manière brillante le Département de l'Instruction publique et des Cultes, et les corps ecclésiastiques et enseignants louent beaucoup sa largeur de vues et son esprit d'organisation, qui embrasse d'un coup d'œil jusqu'aux moindres détails.

Rarement nous avons eu dans le canton de Vaud un homme jouissant d'une popularité aussi grande. Et s'il était permis de lire dans son cœur, on y verrait peut-être qu'il est gêné par tout le poids et la responsabilité de cette popularité.

Car dans la vie publique d'un homme, — et M. Ruchonnet sait cela mieux que personne, — il est des hauteurs où il est difficile de se maintenir.

Le moindre échec lui est imputé à crime par son souverain, le peuple, qui est le plus implacable des tyrans.

Dans la phase nouvelle qui commence pour la Suisse et pour les Chambres fédérales en particulier, il y aura pour nos députés, non seulement de grandes luttes à soutenir, mais surtout une œuvre suprême de conciliation à tenter.

Il est fort à douter que M. Ruchonnet, considéré à tort ou à raison par les révisionnistes allemands comme un irréconciliable, puisse devenir un trait d'union entre les partis.

Chacun se souvient aussi que le fusil de la révision de 1866 était resté chargé dans les archives fédérales, et que c'est lui qui en a pressé la détente.

Dès lors, sa position sera difficile, et il doit se préparer à boire une coupe amère à Berne.

Je crois qu'il s'en doute.

L. C.

Thermes-de-Lessus, 30 octobre 1872.

(A suivre).

La singulière lettre qu'on va lire, écrite d'abord en espagnol, a été adressée à une personne de Vallorbes, et transmise à l'un de nos abonnés de Lausanne pour la faire traduire. Cette pièce a été présentée au consul d'Espagne, qui l'a immédiatement reconnue pour être exactement semblable à celles qui ont été adressées à quatre ou cinq personnes de notre ville. Le consul aurait ajouté que cette lettre n'était autre chose qu'une supercherie, contre laquelle le public devrait être mis en garde.

Monsieur *** , à Vallorbes.

Vu la triste position dans laquelle je me trouve maintenant, je me permets de vous en donner le détail, espérant que vous la prendrez en considération.

Jusqu'au détronement de la reine Isabelle, j'étais à son service en qualité de brigadier (commandant de brigade); mais lorsque arrivèrent les bruits politiques qui amenèrent la chute du trône d'Espagne, je fus obligé de m'en aller et me rendis en France; mais avant, je cachai ma fortune dans un champ que je puis facilement reconnaître, car j'en fis dres-

ser le plan. Je mis dans un trou 25,000 piastres fortes en or (120,000 francs), et 15,000 piastres fortes en billets de banque d'Espagne (100,000 francs), et je gardai le plan avec moi, sous la toile de mon habit.

Pendant son séjour en France, la reine Isabelle, qui savait que j'y étais, me fit demander et m'envoya en mission en Espagne; je parcourus l'Andalousie, et, arrivé à Séville, je fus arrêté comme espion, et jugé par un conseil de guerre à dix ans de déportation dans une forteresse. On m'envoya à Centa. Jugez donc dans quelle triste situation je me trouve; aussi je viens vous prier de bien vouloir me faire parvenir une certaine valeur pour me fournir les moyens de retrouver ma fortune. J'ai le plan en question dans mon habit; la police ne me l'a pas pris; il est très détaillé, très clair, et je sais exactement où ma fortune est cachée; mais je ne puis moi-même l'aller chercher; c'est pour cela que je vous demande quelque argent pour mes besoins. Je vous enverrai le plan, avec lequel vous pouvez facilement le trouver.

Si vous me rendez ce service, je vous abandonnerai volontiers le tiers de ce que je possède, vu la grande importance de la chose. Veuillez me répondre par oui ou par non si vous acceptez ma proposition, car je ne puis plus rester dans la position où je me trouve.

Je vous sais très bon et ne doute pas que ma proposition ne soit admise.

Je suivrai vos directions, et pour éviter toute contestation, veuillez mettre votre lettre dans une enveloppe portant l'adresse de M^{me} *** , par qui elle me parviendra.

Vous pouvez avoir toute confiance sur la vérité de ce que je vous écris. La politique est cause de tout ce qui m'arrive: Dieu veuille que vous le compreniez et que vous me veniez en aide.

Vous voudrez bien me répondre aussi vite que possible.

Centa, septembre 1872.

(Signature.)

Veuillez affranchir et m'écrire si possible en espagnol.

Les derniers combats de l'ancienne Berne.

(Mars 1798.)

III

Voici le projet définitif du plan d'attaque des Bernois: leur armée était divisée en douze colonnes, y compris celle du colonel Tscharner, destinée à agir dans les Ormonts. La deuxième, venant de Fribourg, sous le colonel Stettler; la troisième, commandée par d'Erlach, au centre, et la quatrième, sous le colonel de Rovéréa, par le Vully, devaient converger sur Avenches, marcher ensuite sur Payerne, et livrer devant cette ville un combat décisif. En cas de succès, Rovéréa se lançait du côté d'Yverdon, pour soulever les habitants de ces contrées, demeurés attachés à Berne, et faire une diversion sur le flanc et les derrières des Français, tandis que le gros de la division continuait sa marche en avant.